

15^{ème} MARATHON DES OASIS

19 – 26 novembre 2023

REGLEMENT (au 15 juin 2023)

Article 1

Le **MARATHON des OASIS** est organisé par l'Association ACTIV'CITOYENS (France) et l'association CARTHAGE (Tunisie) – 14 rue Robert Giraudineau à Vincennes (94300).

Vraie compétition, c'est une épreuve ouverte à toute personne majeure et à la portée de tous. Chacun va à son propre rythme, le but étant d'arriver au bout.

L'organisation se réserve le droit de refuser toute inscription pour des motifs qu'elle n'a pas à justifier.

Article 2 – environnement

Le **MARATHON des OASIS** s'inscrit dans les objectifs des Associations ACTIV'CITOYENS et CARTHAGE pour le développement du tourisme sportif, du tourisme culturel, du tourisme vert et du tourisme écologique.

Le **MARATHON des OASIS** constitue une opportunité pour des sportifs de tous horizons de partager, grâce au sport, des moments privilégiés dans un cadre unique, et vise à déclencher une prise de conscience à l'égard de l'environnement ... à l'égard de la vie.

Les participants s'engagent à respecter l'environnement sur les épreuves, aux ravitaillements et en toute circonstance.

Article 3 – inscriptions - engagements

Les inscriptions ou droits d'engagement comprennent :

• Vol aérien

Départ 19 novembre 2023 Paris - Djerba

Retour 26 novembre 2023 Djerba - Paris

Et selon les possibilités départ Marseille, Nice, Toulouse, Lyon ou autre (nous consulter)

• Hébergement hôtel

• base chambre double (supplément single 260 €) pension complète hors boissons

• Bivouac

• Ravitaillement en course (sucre, eau minérale, fruits, et produits régionaux, à l'arrivée)

• Assurances COMAR

• Assistance médicale

• Encadrement et organisation

• Tous les transferts aéroport-hôtel-aéroport + transferts entre les étapes et déplacements touristiques

• Dossard

• Colis de dattes

Ne comprennent pas :

• Les dépenses personnelles, les extras et les boissons aux repas

• Assurance annulation facultative mais conseillée (modifiable – à ce jour **32 €**). **Cette assurance doit être prise à l'inscription pour être valable.**

Article 4 – prix et conditions de règlement

Montant total par personne : 1250 euros

- Versement de 300 euros par personne à l'inscription à l'ordre de ACTIV'CITOYENS
- Possibilité de régler le solde en une ou deux fois sans frais.
- Toute modification des taux de change, des tarifs transporteurs ou autres prestataires de service peut entraîner à tout moment le réajustement des prix publiés.

Article 5 - responsabilité

Chaque participant est tenu de se plier aux règlements et formalités de police et de santé, à tout moment du voyage. En aucun cas, l'organisation ne pourra se substituer à la responsabilité individuelle du participant qui doit prendre à sa charge l'obtention de toute formalité avant le départ (passeport ou carte d'identité en cours de validité, etc...). Les renseignements pratiques contenus éventuellement dans les documents et programmes édités à l'occasion du Marathon des Oasis ne sont fournis qu'à titre indicatif et ne peuvent engager la responsabilité des organisateurs. Le non respect de ces règlements, l'impossibilité d'un participant de présenter des documents en règle, tout retard, impliquent la seule responsabilité du participant qui prendra à sa charge les frais occasionnés. Les organisateurs agissant en qualité d'intermédiaire entre, d'une part, le client, et, d'autre part, les prestataires de service (transporteurs, hôteliers, affrêteurs) ne sauraient être confondus avec ces derniers qui, en tout état de cause, conservent leur responsabilité propre. Si des événements imprévus ou des circonstances impérieuses impliquant la sécurité du voyageur l'imposent, les organisateurs se réservent le droit, à tout moment, directement ou par l'intermédiaire de ses responsables, de faire toute modification qui s'avérerait utile.

Article 6 – Annulation

- Toute annulation de séjour doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception. Des retenues sur remboursement seront appliquées selon un barème prenant notamment en considération la date de réception de ce courrier (plus cette date sera proche, plus la retenue sera élevée).
- Tout voyage interrompu ou abrégé du fait du participant pour quelque cause que ce soit, ne donnera lieu à aucun remboursement de la part des organisateurs.

Article 7 – règlement de course - pénalités

- Tous les participants doivent respecter les consignes de sécurité de l'organisation.
- Les participants acceptent, en toute circonstance, de se soumettre aux décisions des commissaires.
- Des pénalités seront données pour non respect de l'environnement ou absence de dossard.

Article 8 – médical

Le service médical de l'organisation a tout pouvoir pour prendre toutes décisions médicales qu'ils jugeront vitales, en cas d'urgence et pour arrêter tout concurrent qui mettrait sa condition physique en danger.

Article 9 – équipement

Chaque participant devra avoir son propre équipement.

Article 10 – les dossards - maillots

• L'organisation fournira un dossard à chaque participant qui devra être apposé devant, sur la poitrine (fixation 4 épingles), pour être visible à tout moment.

• Le maillot porté sera à la convenance du participant (maillot de son club, de sa société ou de son sponsor).

Article 11 - sponsoring

• Le sponsoring est autorisé.

• A l'exception du dossard réservé à l'organisation, toute latitude est laissée au participant pour se faire sponsoriser : maillot, short, chaussettes, casquette, bandeau, ...

• Du fait de son inscription, le participant s'engage à respecter les supports publicitaires de l'organisation, sur lui-même ou sur tout autre support.

• L'organisation se réserve le droit d'interdire un sponsor se trouvant en concurrence avec ses propres partenaires.

Article 12 – assurances

La COMAR assure tous les participants.

Article 13 – carnet de bord

Le carnet de bord sera remis seulement aux inscrits.

Un briefing sera fait chaque soir pour l'étape du jour et du lendemain.

Article 14 – les classements – les récompenses

• Un classement journalier individuel scratch et un classement par équipe (3 coureurs)

• Un classement général scratch du **MARATHON des OASIS** sur l'ensemble des étapes

• Un classement général féminin et masculin

• Un classement annexe par équipe

• Trophées aux vainqueurs

• Récompenses pour chaque coureur

• Coupe du Fair Play

• Coupe du meilleur grimpeur (de dunes) !

Article 15

Les associations ACTIV'CITOYENS et CARTHAGE se réservent le droit de modification du parcours en raison de circonstances indépendantes de sa volonté.

Article 16 - litiges

Tout litige pouvant résulter du présent règlement sera du ressort du Tribunal de Justice dont dépendent l'association ACTIV'CITOYENS et l'association CARTHAGE.
